



Après deux ans de concertation, Jean-Jacques COIPLÉ, directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Corse a signé l'arrêté d'adoption du premier Projet Régional de Santé (PRS) de Corse le 30 novembre 2012.

La construction de la politique de santé régionale à cinq ans (2012–2016) repose sur une large concertation de tous les acteurs.

Le Projet Régional de la Santé de Corse a reçu un avis favorable des instances consultées suivantes : conférence régionale de la santé et de l'autonomie, collectivité territoriale de Corse, conseil général de la Corse du Sud, préfet de Corse et de plusieurs communes de l'île [\[1\]](#) .

Un nombre important de contributions a permis de faire évoluer le projet initial en tenant compte, dans la mesure du possible, des priorités et objectifs exprimés par les partenaires et acteurs de la santé en région.

Composition du Projet Régional de Santé

Adoption du Projet Régional de Santé de Corse

Écrit par ARS Corse

Dimanche, 02 Décembre 2012 17:37 -

Le projet régional de santé est le document qui doit guider pour les 5 ans à venir l'organisation de l'ensemble des soins préventifs, curatifs et médico-sociaux en Corse. Il est constitué des éléments suivants :

un plan stratégique régional de santé (PSRS),

trois schémas régionaux : prévention (SRP), soins (SROS), médico-social (SROMS),

quatre programmes : télémédecine, gestion du risque (PPRGDR), accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Principales orientations du PRS de Corse

moderniser les établissements de santé de l'île,

garantir un accès aux soins de qualité à tous,

améliorer la prise en charge des personnes les plus fragiles (personnes âgées et personnes handicapées),

anticiper et développer une politique de prévention volontariste.

Le PRS va maintenant entrer dans sa phase de mise en œuvre. Que tous les participants à son élaboration soient remerciés pour leur expertise, leurs avis et leur mobilisation.

Adoption du Projet Régional de Santé de Corse

Écrit par ARS Corse

Dimanche, 02 Décembre 2012 17:37 -

Pour consulter le PRS : www.ars.corse.sante.fr

[1] La délibération du conseil général de Haute Corse n'est pas parvenue à ce jour à l'ARS